



Avril 2015

L'ESCARGOT QUI FLOTTE

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE L'HABITAT FLUVIAL

Le mot du président

Nous voilà arrivés au printemps, c'est le temps des peintures, de la première toilette d'après l'hiver, et des premiers apéros. Les habitants du fleuve ressortent de leurs cales, prennent à nouveau le temps de se parler, de s'entraider et de se dire que la vie sur l'eau c'est quand même pas mal. C'est aussi le temps de faire ronfler les moteurs, et pour ceux qui naviguent, de se préparer comme chaque année à venir se réunir sur l'île Robinson à Torcy pour la fête des bateaux les 23, 24 et 25 mai à la Pentecôte. Mais pour ceux qui ne naviguent pas, c'est aussi l'occasion de réserver ce week-end pour venir retrouver tout le monde à pied, pour danser et partager cette ambiance irremplaçable.

Sur un plan plus sérieux, vous trouverez dans ce numéro un compte rendu de l'action que nous sommes en train de mener contre l'application de la taxe foncière aux bateaux, qui se généralise, et qui en touchant désormais presque tout le monde devient un sujet prioritaire.

Après plusieurs années de multiples réunions, d'études de juristes et de fausses pistes, nous sommes désormais tous d'accord sur la stratégie à suivre qui consiste à faire intervenir députés et sénateurs afin de faire changer le texte de loi à l'occasion du vote de la loi de finance à l'automne. Ce n'est pas rien, ce n'est pas gagné, ce ne sont pas nos interlocuteurs habituels, mais nous engageons toute notre énergie pour faire réussir notre action.

En contrepartie nous ne nous opposerons pas à l'application de la taxe d'habitation ni à celle de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), dont nous estimons être redevable en tant que citoyens de la commune.

Nous vous parlons également de l'état d'avancement de notre nouveau site ADHF-F beaucoup plus interactif que le précédent, et que nous vous engageons à aller visiter le plus souvent possible pour vous informer et pour poser vos questions. Grâce à la possibilité d'envoyer régulièrement des e-mailing nous pourrons vous tenir informés des négociations et des avancés (nous n'espérons pas de reculs) avec nos gestionnaires.

Dans ce numéro :

Le mot du président	p 1
La commission de travail « impôts »	p 2
Un site pour tous	p 3
La fête des bateaux à la Pentecôte	p 3
Le conseil d'administration	p 4
Le festival Django Reinhardt	p 4

N'oubliez pas non plus d'aller voir votre compte, de vérifier vos coordonnées et l'état de vos cotisations. Elles sont nos seules ressources, et 20 euros par an et par bateau ce n'est pas grand-chose.

Cotisations

La cotisation est de **20 Euros** pour l'année.
Merci de vous mettre à jour le plus rapidement possible en adressant votre chèque à :
Damien Bressy - Bateau Lagaffe
Les Marines, 31 rue Waldeck Rousseau
91100 - Corbeil Essonnes

Siège social : ADHF-F – Port des Champs Elysées – 75008 – Paris

<http://www.adhf-f.org>

Commission de travail impôts

Lors des huitièmes Journées de l'Habitat Fluvial du 4/10/14, de nombreuses questions nous ont été posées concernant les taxes locales et en particulier la Taxe Foncière due par les bateaux-logements.

D'autres messages ont suivi et ont confirmé l'urgence d'une action : de nombreux adhérents, même parmi les propriétaires de bateaux les plus navigants, se sont fait rattraper par cette imposition.

Dans l' « Escargot qui flotte » d'octobre 2014, un article intitulé « questions d'Impôt Foncier » reprenait notre réponse aux différentes interventions sur ce sujet lors de la conférence des JHF8, et concluait : « Il faut remettre sur pied une commission de travail sur ce sujet des taxes locales pour étudier toutes les voies de recours ».

C'est chose faite : plusieurs adhérents motivés ont rejoint les membres du bureau et ont travaillé « d'arrache-pied ».

Déjà, en 2007, un groupe de travail, après consultation d'un juriste spécialisé, avait abouti à la conclusion suivante : la seule solution pour échapper à la taxe foncière est de supprimer l'article 1381-3° du code général des impôts, et pour ce faire, il est nécessaire d'intervenir auprès des députés et des sénateurs avant le vote de la loi de finances.

Nous n'avons pas été plus loin à l'époque car les choses semblaient se résoudre localement sans trop de problèmes et nous avions beaucoup d'autres préoccupations.

Cette fois, nous sommes déterminés à aller jusqu'au bout. Que risquons-nous ?

Si nous ne sommes pas entendus, la situation reste inchangée.....et il sera temps d'envisager d'autres actions possibles. Par contre, si nous réussissons à faire que les bateaux, motorisés ou non, ne soient plus assujettis au foncier, ce sera une date dans l'histoire de l'ADHF-F !

Notre objectif est donc bien de faire supprimer l'article 1381 – 3° du code général des impôts qui précise : « Les bateaux utilisés en un point fixe et aménagés pour l'habitation, le commerce ou l'industrie, même s'ils sont seulement retenus par des amarres sont également soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties. »

Nous avons donc défini le plan d'action suivant :

- Préparation d'un dossier argumenté pour demander la suppression de cet article. (Article obsolète, incohérence avec la taxe foncière pour un bien meuble, injustice fiscale par rapport aux citoyens « d'à terre » du fait de la redevance R1 qui « double » l'imposition, participation à l'imposition locale, comme tout citoyen par la TH et la TEOM). Ce dossier est maintenant prêt.

- Présentation et soutien du dossier auprès des rapporteurs de la loi de finances, dès le mois de mai,

- Envoi aux autres députés et sénateurs à l'automne, avant le vote de cette loi,

- Ensuite, démarche auprès de son député et son sénateur pour tous les adhérents qui le pourront.

La réussite de cette action dépend évidemment de l'accord et de la mobilisation de l'ensemble des adhérents. C'est pourquoi le prochain CA portera essentiellement sur ce sujet ! Assurez-vous que le représentant de votre association y sera bien présent.

Pour plus de détails sur les taxes locales voir le site, onglet « Documentations Réglementaires ».. « Taxes et Impôts »

Un site pour nous tous.

Après quelques hésitations et mises au point, notre site www.adhf-f.org est désormais opérationnel. En le consultant régulièrement, vous pourrez vous informer sur toutes les questions liées à l'habitat fluvial en allant sur nos dossiers régulièrement mis à jour, en consultant les liens et les adresses utiles, ou en nous interrogeant (dans l'onglet contact) sur tous les sujets qui concernent le mode de vie que nous avons choisi et qui est quelquefois bien compliqué.

Vous pourrez aussi aller consulter dans la médiathèque une sélection des arts de la vie du fleuve, et dans l'Agenda les événements qui rythment régulièrement notre petite communauté.

La rubrique « Petites Annonces » est aussi une nouveauté que nous venons de mettre en place, et qui nous l'espérons va entraîner rapidement un flux important qui intéressera non seulement nos adhérents, mais aussi des bateliers ou des plaisanciers, ou encore des terriens souhaitant vendre ou acheter des produits en rapport avec l'eau ou avec les bateaux, car nous limiterons volontairement ces petites annonces à ce genre de produits.

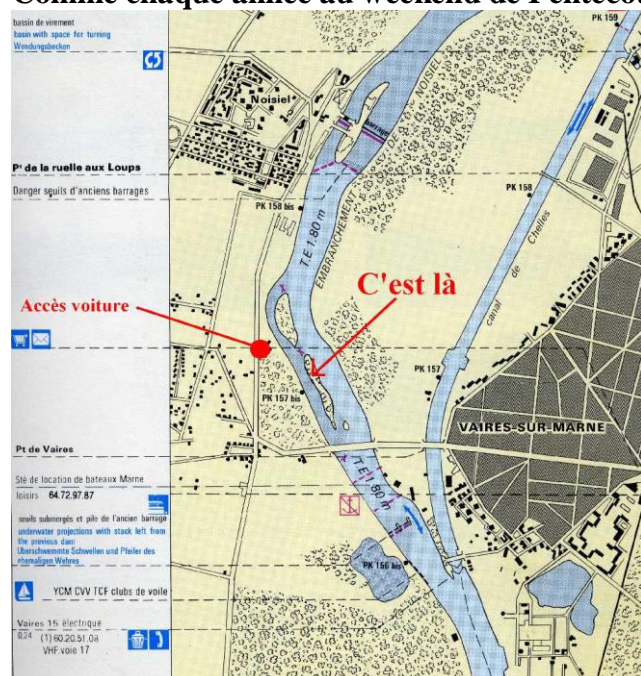
En allant dans « mon compte », vous aurez aussi accès à votre fiche bateau, qui vous permettra de visualiser le nom et la zone de l'association dans laquelle vous êtes enregistré sur notre base de données, le nom du président ou du référent ADHF-F de cette association, l'état de vos cotisations et les coordonnées du ou des contacts du bateau dont vous pourrez modifier les éléments, si nécessaire, avec la possibilité d'en créer de nouveaux.

Les présidents ou les référents ADHF-F auront, eux, accès à l'ensemble des coordonnées des bateaux de l'association qu'ils pourront mettre à jour, ainsi qu'à l'état des cotisations de l'association.

En vous connectant ou en tentant de vous connecter, vous pourrez vérifier si votre adresse mail est bien enregistrée sur notre base de données et dans le cas contraire, lorsque vous demanderez votre code d'accès le site vous demandera aussi vos coordonnées et surtout votre adresse mail, ce qui nous permettra de mettre à jour notre fichier et de pouvoir vous faire parvenir régulièrement nos informations par mail en complément de l'Escargot qui Flotte qui évidemment restera toujours le lien privilégié avec nos adhérents.

La fête des bateaux à la Pentecôte

Comme chaque année au weekend de Pentecôte, la fête des bateaux à Torcy les 23, 24 et 25 mai...



Accès possible en voiture sur la rive gauche de la Marne entre le pont de Vaires et la chocolaterie Menier, à la hauteur du club de kayak.

Vous venez partager 3 jours de navigation, de rencontres, repas, discussions, godille, Marne, fête des petits bateaux, détente, danse, musique, et bonne humeur.

Le principe ?

Chaque bateau prévoit des victuailles pour ses passagers et demande à ses invités venus d'à terre d'en faire autant.

Le samedi et le dimanche soir, nous partageons sur l'île Robinson ce festin préparé sur chaque bateau ou cuisiné ensemble sur l'île (samedi grillades et dimanche soupe et salades !).

Pour être tranquille, compter 5 heures du confluent de la Marne et de la Seine jusqu'à l'île Robinson. L'écluse de Vaires fermant à 18 heures, vous avez intérêt à entrer sur la Marne vers midi. Passer l'écluse de Saint Maurice (VHF 18) (6h30 - 20h30) ; Au PK 175, à gauche juste avant le pont de Maisons-Alfort, passer l'écluse de Saint Maur (VHF 18) (6h30 - 20h30) ; A la sortie de l'écluse alternat pour le passage du tunnel de Saint Maur ;

A la sortie du tunnel, prendre à gauche après l'île Fanac ; Au PK 165, passer l'écluse de Neuilly (VHF 22) (1 seul bateau dans l'écluse) (8h30 - 12h30 et 13h30 - 18h) ;

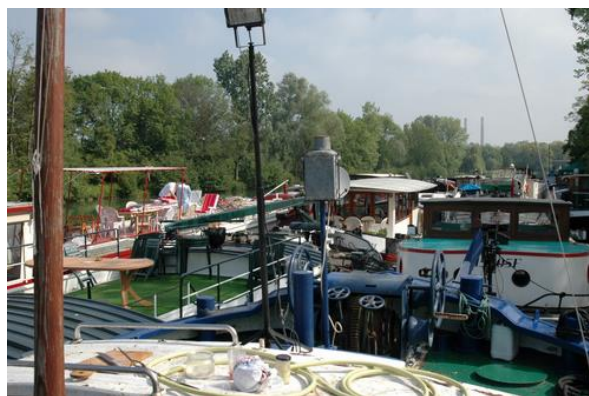
Vous êtes dans le canal de Chelles ;

A la sortie du canal (PK 156), passer l'écluse de Vaires (VHF 17) (8h30 - 12h30 et 13h30 - 18h) ;

Juste à la sortie de l'écluse, faire demi-tour pour s'engager dans le bras mort ;

Attention au passage de l'ancien barrage, bien prendre le pertuis de droite ;

Après le pont de Vaires et l'île sur laquelle sont amarrés les bateaux, faites demi-tour et venez-vous amarrer à couple d'un des bateaux déjà installé.



Conseil d'administration du mois de mai

Ordre du jour

- **Election du bureau**
- **Le travail de la commission impôts
(Présentation des actions proposées et vote)**
- **Un état des lieux du site internet**

Un rappel sur le fonctionnement du CA

Le conseil d'administration reste l'organe dirigeant de l'ADHF-F.

Ne sont convoqués au CA qu'un représentant par association ou « quai » : soit le président soit le référent 1. Vous pouvez trouver sur le site ses coordonnées et le contacter pour toute suggestion concernant le CA. Pour le vote, les représentants d'association disposent du nombre de voix des cotisations à jour de son association ou « quai ».

Nous profitons de cette convocation pour vous rappeler de nous adresser vos cotisations dans les meilleurs délais.

A très bientôt donc,

Le bureau

Festival Django Reinhardt

Un petit mot du Festival Django Reinhardt à Samois (près de Fontainebleau) et de son président Jean Pierre Guyard lui-même habitant du fleuve qui avec toute l'association des bateaux logements de Samois œuvre avec acharnement pour que vive cette très belle manifestation où chaque année se déplacent une trentaine de bateaux logements.

L'ADHF-F vous recommande ce festival qui aura lieu du 24 au 28 juin et proposera aux bateaux présents un tarif préférentiel (par ex. 99 euros pour les 5 jours).

Pour tous renseignements et pour le programme complet:

www.festivaldjangoreinhardt.com



Holà les amis, il est l'heure à nouveau de se réunir sous les arbres de l'Ile du Berceau pour rendre hommage au plus célèbre des manouches, au plus génial des guitaristes: Django Reinhardt.

Créé par une petite poignée de passionnés en 1968, notre festival a beaucoup grandi. Il a connu des hauts et des bas, des orages et quelques sérieuses tempêtes, et nous avons été un temps bien seul à parler de jazz gitan. Mais nous avons adoré être l'objet de toutes les attentions quand cette musique est devenue tellement populaire à nouveau.

Remercions ici, Stéphane Sanseverino ou Thomas Dutronc qui ont œuvré à la reconnaissance de cette musique et mis

dans la lumière d'immenses artistes alors trop méconnus.

Mais, lorsque l'écume de la mode se retire, et quand il faut une fois de plus partir à la découverte de ceux qui font vibrer au présent la musique de Django, la tâche semble impossible, simple et complexe à la fois, c'est notre paradoxe.

Alors, nous cessons de courir, et faisons le pari d'avoir de l'imagination. La mode, c'est ce qui se démode... mieux vaut être en avance, qu'en retard de trois accords.

Si 2014 fût pour nous l'année d'un recentrage profond sur notre musique, 2015 sera l'édition de tous les mélanges, de toutes les créations, de

toutes les audaces...

L'imagination sera au pouvoir.

D'abord, nous avons voulu rêver une belle, ambitieuse et magistrale création autour de Django Reinhardt, faire, ce qui n'a jamais été fait, offrir à Django un superbe Big Band, le plus enthousiasmant des jeunes orchestres de jazz Français, The Amazing Keystone Big Band, qui proposera en ouverture, une création avec Stochelo Rosenberg, Marian Badoi et l'époustouflant James Carter.

Nous parlerons aussi de Stéphane Grappelli avec Mathias Levy, et d'histoires de famille avec Romane (chez lui) entouré de ses enfants.